

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Hélène CANTAREL, Maire.

ORDRE DU JOUR

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

COMMUNE :

- 1 - Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2024
- 2- Affectation du résultat de fonctionnement 2024
- 3 - Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
- 4 - Présentation et vote du Budget Primitif 2025

SERVICE DE L'EAU :

- 5 - Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2024
- 6- Affectation du résultat de fonctionnement 2024
- 7 - Présentation et vote du Budget Primitif 2025

Questions diverses

-...

étaient présents : Mme BOUAT Vanessa, Mme CANTAREL Marie-Hélène, M FINI William, Guillaume GRANVAL, M. GUERY Lionel, M. Didier MARCASTEL, Mme BARNABE née MOMBOISSE Martine, , M. PUECHMAUREL Olivier , M. ROMAN Thierry, Mme ZANOTTI Annie.
Absent excusé : M. MARGUERITTE Laurent

La séance commence à 20h30.

Madame Martine BARNABE est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. Madame le Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers municipaux, 10 conseillers étant présents, elle déclare que l'assemblée remplit les conditions exigées pour délibérer.

Ensuite, Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2025. Aucune observation n'est faite. Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

1 Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2024 - Commune :

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Madame le Maire ne prend pas part au vote ; après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	163 628,95	3 955,59	0,00	3 955,59	163 628,95
Opérations exercice	242 973,49	274 070,49	35 827,42	17 865,99	278 800,91	291 936,48
Total	242 973,49	437 699,44	39 783,01	17 865,99	282 756,50	455 565,43
Résultat de clôture		194 725,95	21 917,02			172 808,93
Restes à réaliser	0,00	0,00	12 500,00	0,00	12 500,00	0,00
Total cumulé	0,00	194 725,95	34 417,02	0,00	12 500,00	172 808,93
Résultat définitif		194 725,95	34 417,02			160 308,93

- APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du budget principal qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - Commune :

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le CFU, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de **194 725,95 €**

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'inv. (compte 1068) : **12 955.59 €**

Affectation à l'excédent reporté (R 002) : **160 308,93 €**

3 Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 :

Madame la Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 transmis par la Direction des Finances Publiques.

Elle indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la fixation du Taux de la Taxe foncière bâti (FB) de la Taxe foncière sur le non bâti (FNB) et de la Taxe d'habitation (TH) pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour [10] Contre [0] Abstention [0]

Décide, d'augmenter l'ensemble des taux de 1% pour l'année 2025 soit :

	<u>2024</u>	<u>2025</u>
- Taxe Foncière sur le bâti :	43,68 % →	44,12 %
- Taxe Foncière sur le non bâti :	227,78 % →	230,06 %
- Taxe d'Habitation :	10,59 % →	10,70 %

4 Présentation et vote du Budget Primitif 2025 - Commune :

Mme le maire présente les principaux chantiers pour 2025 :

- projet de réaménagement de la cuisine de la salle des fêtes
- restauration du sol de la cantine et rafraîchissement de la pièce
- aménagement en appartement de la dernière partie au-dessus de la salle des fêtes
- réaménagement de l'accueil de la mairie et de la salle du conseil municipal

Mme le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 de la Commune, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	425 308,93 €	425 308,93 €
Section d'investissement	168 815,95 €	168 815,95 €
TOTAL	594 124,88 €	594 124,88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour [10] Contre [0] Abstention [0]

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 ci-dessus.

5 Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2024 – Service de l'Eau :

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Madame le Maire ne prend pas part au vote ; après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **PREND** acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	45 189,26	0,00	49 843,57	0,00	95 032,83
Opérations exercice	82 859,80	62 480,15	6 613,86	10 308,83	89 473,66	72 788,98
Total	82 859,80	107 669,41	6 613,86	60 152,40	89 473,66	167 821,81
Résultat de clôture		24 809,61		53 538,54		78 348,15
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	24 809,61	0,00	53 538,54	0,00	78 348,15
Résultat définitif		24 809,61		53 538,54		78 348,15

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du budget EAU qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6 Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - Service de l'Eau :

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de **24 809,61 €**

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté (R 002) : **24 809.61 €**

7 Présentation et vote du Budget Primitif 2025 - Service de l'Eau :

Mme le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 du Service de l'Eau, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	103 369,97 €	103 369,97 €
Section d'investissement	61 818,54 €	61 818,54 €
TOTAL	165 188,51 €	165 188,51 €

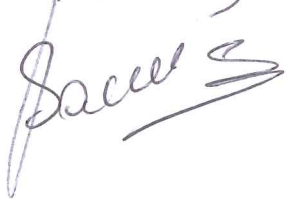
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour [10] Contre [0] Abstention [0]

■ **APPROUVE** le budget primitif 2025 ci-dessus.

La séance se termine à 22h50.

La Secrétaire de Séance, Martine BARNABE



Le maire, Marie-Hélène CANTAREL



Le présent procès-verbal est approuvé par les membres présents à la séance du conseil municipal du 12/06/2025